

EVALUATION DES RISQUES D'EXPLOSION (ATEX)

FICHE N°26 / Réf. : ATEX

Conforme aux règlements

Art. L.4121-1 et R .4227-1 à 42 du code du travail

METHODOLOGIE

Entretien avec les responsables et visite de l'établissement afin de :

- Déterminer les zones ATEX.
- Déterminer les installations, substances utilisées, procédés et leurs interactions éventuelles, les process, les modes de manutention et de stockage.
- Estimer les effets prévisibles d'une explosion.
- Auditer les signalisations en place.
- Évaluer les mesures de prévention et de protection en place.

Plan d'action et document :

- Définition des mesures à mettre en place au niveau des bâtiments, des aménagements et des procédures.
- Définition du plan de formation.
- Rédaction et fourniture de document prévu par l'article R.4227-52.

Inventaire des moyens de protection et de secours :

- Alarme/alerte.
- Extincteurs/RIA.
- Porte coupe-feu/désenfumage.
- Plans et consignes.
- etc.

Définition des priorités et délais d'application des mesures ci-dessus

FORMALISATION

- Remise d'un rapport écrit complet, informatisé et confidentiel.
- Proposition d'un plan d'action.